



Le 25 mars 2017

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU

Contact :03.25.30.68.66

Mèl : fo.ddfip052@dgfip.finances.gouv.fr

Site Internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/>

Compte rendu du CDAS du 25 mars 2017

Ordre du jour

1. Approbation du procès verbal du CDAS du 24 novembre 2016
2. Actualités de la sous-direction des Politiques Sociales
3. Compte-rendu d'activités 2016 de la déléguée
4. Présentation de la circulaire relative aux missions du service social
5. Validation des enveloppes affectées aux Crédits D'action Locales 2017
6. Restitution du groupe de travail Arbre de Noël 2017
7. Questions diverses.

Ont siégé : Catherine Durand, Rachel Sugneau et Matthieu Testart en tant que titulaires

1. Approbation du procès verbal du CDAS du 24 novembre 2016

Après proposition de deux rectifications faites par FO et acceptation du président, celui-ci est adopté.

2. Actualités de la sous-direction des Politiques Sociales

La déléguée fait le résumé de toutes les instances s'étant réunies au niveau national depuis le 24 novembre 2016 (date du dernier CDAS en Haute-Marne) Tous ces informations sont accessibles sur le site de la fédération des finances FO (Action Sociale) : <http://financesfo.fr/tag/action-sociale/>

FO ajoute que le Groupe de Travail national du 1er mars 2017 a précisé que le président du CDAS doit présenter à l'ensemble des membres la circulaire relative à l'organisation et le fonctionnement des restaurants.

Celui-ci répond que cette présentation sera faite lors du prochain CDAS mais que notre département n'est pas réellement concerné car ne disposant que d'un seul restaurant mais inter-administratif et non exclusivement DGFIP.

Il est également précisé que les dépenses relatives aux Conseils Economiques Sociaux et Familiaux ne doivent plus être imputées sur les Crédits d'Actions Locaux mais sur le volet budgétaire régional.

Le président informe les membres du CDAS, que suite à la nouvelle cartographie des médecins de préventions parue en décembre dernier, la Haute-Marne est désormais rattachée au médecin coordinateur des Vosges. Celle-ci a proposé de venir régulièrement sur Chaumont afin d'effectuer des visites médicales, elle a déjà reçu 5 collègues de la DDFIP et un collègue des Douanes.

Le médecin de la Meuse continue ses visites médicales sur le Nord du département.

FO demande comment va s'effectuer la sélection des collègues qui passeront en priorité. Le président répond que le choix se fera en concertation avec les Ressources Humaines et la Correspondante Handicap.

FO demande si cette information sera diffusée à l'ensemble des agents.

Le président répond qu'il souhaite limiter, pour l'instant, l'offre aux cas prioritaires mais que celle-ci serait élargie à long terme.

Les multiples couacs de la carte Apétiz sont évoqués (n'hésitez pas à nous les faire remonter). Il est précisé que les titres sont utilisables jusqu'au 28 février N+1 sachant que les titres les plus anciens seront d'office prélevés.

3. Compte-rendu d'activités 2016 de la déléguée

La déléguée informe le CDAS que la délégation va déménager du niveau +4 de la cité administrative au -2 avant le 22 mai conformément aux préconisations de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail et du Secrétariat général.

Les dépenses seront entièrement supportées par le Secrétariat Général.

Ce déménagement fait suite à la demande du Préfet, qui souhaite reloger les personnels de la DDCSP sur 2 niveaux proches (3 et 4 alors qu'aujourd'hui -2 et 3).

Les locaux de la délégation passeront de 108m² à 54 m², sachant que le cabinet médical sera désormais mutualisé avec celui du ministère de l'intérieur situé au niveau -1.

Elle ajoute qu'actuellement 7 services bénéficient d'un agrément coin-repas, dont Bourmont depuis le 6 mai 2016.

44 enfants de la DDFIP sont partis via les colonies EPAF en 2016 (28 en 2015).

La déléguée précise que le secrétariat général souhaite que des questionnaires de satisfaction soient adressés aux bénéficiaires des différentes actions. FO demande qu'un retour précis de ces informations soit fait lors du prochain CDAS.

FO en profite pour évoquer le questionnaire distribué lors de l'Arbre de Noël, qui au delà d'être un questionnaire de satisfaction, demandait aux parents si la formule actuelle leur convenait ou si l'éventualité d'une autre formule type cinéma pouvait être envisagée.

FO rappelle que les membres du CDAS doivent être consultés pour toutes les actions proposées par le CDAS et qu'au cas particulier, à aucun moment l'éventualité d'une autre formule n'a été évoquée lors d'instances précédentes. Le président répond que le sondage plébiscite la formule actuelle qui ne sera donc pas remise en cause.

Si ce n'avait pas été le cas !

4. Présentation de la circulaire relative aux missions du service social

L'Assistante du Service Social (ASS) présente la circulaire relative aux missions du service social qui prend en compte l'évolution des rôles et des compétences de l'action sociale, en présence de la Conseillère Technique Régionale qui assure l'encadrement technique et hiérarchique des ASS, organise la continuité de service en cas d'absence et est garante du cadre déontologique.

Elle rappelle que le rôle des ASS est d'apporter une aide aux personnes qui connaissent des difficultés et/ou à prévenir ces difficultés. Cela concerne les actifs comme les pensionnés.

5. Validation des enveloppes affectées aux Crédits D'action Locales 2017

La déléguée de l'action sociale rappelle que les Crédits D'Actions Locales attribués à notre département s'élèvent à 16000 € (somme plancher attribuée aux plus petits départements).

Elle propose de mettre la somme de 250 € en réserve de précaution, pour établir une convention avec un psychologue qui interviendrait dans le cadre d'un suivi individuel. Pour information, le CHSCT dispose déjà d'une réserve utilisable dans le cadre d'un suivi psychologique collectif.

FO répond que cette proposition devait faire l'objet d'une réflexion lors d'un groupe de travail afin de définir le périmètre et de faire le point sur les solutions déjà existantes.

La déléguée répond que, si cette somme n'est pas utilisée, elle reste fongible pour d'autres actions. Elle précise qu'une prise en charge estimée à 50% des sommes demandées par le psychologue serait faite.

FO demande si attache a déjà été prise avec des psychologues du secteur et qu'en est-il de la prise en charge hospitalière déjà proposée.

Les seules réponses apportées sont que personne n'a vraiment été contactée et que le tarif moyen d'une séance s'élèverait dans le secteur privé à 70 euros.

FO ne souhaitant pas bloquer cette action, que nous jugeons nécessaire pour l'accompagnement des agents, s'est abstenu pour la mise en réserve de cette somme estimant que nous ne disposions pas d'informations essentielles (convention, quel psychologue, modalités de prise en charge...).

Pour information, ayant 3 sièges sur 5 en CDAS, FO en votant contre aurait pu empêcher la mise en œuvre du dispositif.

Conformément aux informations données par la fédération des finances FO compétente en matière d'action sociale, nous sommes pour l'action elle-même mais nous ne pouvons voter « Pour » cette action sans en connaître tous les tenants et les aboutissants.

6. Restitution du groupe de travail Arbre de Noël 2017

La déléguée de l'action sociale fait le compte rendu du Groupe de Travail « Arbre de Noël » qui s'est tenu le 10 février.

Le spectacle du cirque de Zavatta a été retenu par l'ensemble des participants puisque celui-ci comprend une interactivité avec le public et présente des numéros de funambules, jonglages, clowns et des animaux domestiques.

Les ateliers retenus sont des tatouages éphémères, un stand de barbe à papa et de sculpture sur ballons.

Lors de ce groupe de travail, a été évoquée la répartition jouets/chèques cadeaux, qui avait déclenché de vives débats lors du dernier CDAS.

La proposition de l'option jouet ou chèque cadeau pour les enfants de 0 à 7 ans et l'attribution d'office d'un chèque cadeau de même valeur aux 8-14 ans a été retenue.

FO est intervenu rappelant que ce n'est pas forcément ce qui avait été évoqué lors du dernier CDAS et que 2 syndicats étaient d'ailleurs contre celle-ci.

Le président rappelle que seul le CDAS peut acter cette proposition.

Le représentant FO, ayant participé au GT nouvellement désigné en CDAS, explique que, totalement néophyte en la matière, il ne disposait pas de tous les éléments nécessaires à cette discussion.

L'autre syndicat « détracteur » d'ajouter qu'on n'a pas le droit de changer d'avis !!!

Pour cette raison, FO s'est abstenu lors du vote estimant qu'un groupe de travail est un espace de dialogue et d'échanges et n'est pas une instance de décision, le CDAS restant seul décideur.

Ce vote n'empêchant pas encore une fois pas la mise en œuvre du dispositif.

A donc été retenu :

- soit jouet ou chèque cadeau pour les 0-7 ans

- chèque cadeau pour les 8-14 ans

7. Questions diverses

➔ La Conseillère Technique Régionale informe le CDAS que l'ASS quitte le ministère à compter du 1er mai prochain pour la fonction publique territoriale. C'est l'ASS de l'Aube qui assurera la continuité de service.

Le nouveau recrutement sera assuré par le ministère de l'intérieur puisque l'ASS actuelle travaillait à 50% pour le ministère de l'intérieur et 50% pour le ministère des finances.

Fin des travaux : 12h20